

CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1993. 185 p. (Collection Bibliothèques)

Bien sûr, cette publication s'adresse d'abord aux Français de France. L'auteur est français, il destine son ouvrage d'abord à des Français, il tient compte du contexte social, culturel et législatif de la France. Néanmoins, tous les lecteurs de cet ouvrage, bibliothécaires, édiles municipaux ou autres, qu'ils soient, français ou autres, seront intéressés par les considérations de l'auteur, tous pourront tirer profit de cette lecture. Car, l'ouvrage est fort bien fait, bien écrit, d'accès facile, intelligent.

Après avoir dirigé, plusieurs Bibliothèques centrales de prêt (BCP) et avoir contribué à la création de nombreuses petites bibliothèques, l'auteur assure maintenant la direction de l'Institut national de formation des bibliothécaires.

D'entrée de jeu, l'auteur rappelle ce qu'est la petite bibliothèque publique. Elle «se signale par trois caractéristiques complémentaires: elle dessert un public restreint (moins de 10 000 habitants), elle est enjeu culturel de développement local, elle ne peut fonctionner qu'en symbiose avec un réseau de bibliothèques à un niveau départemental».

Cette définition étant clairement établie, l'auteur propose un premier chapitre essentiel pour faire connaître et aimer la bibliothèque en général et la «petite bibliothèque municipale» en particulier. Qui-conque, bibliothécaire ou autre, doit encore convaincre des personnes, surtout des membres d'un conseil municipal, de l'absolue nécessité de doter la collectivité d'une telle institution, trouvera dans ce chapitre un plaidoyer fort éloquent et cohérent.

Après avoir rappelé la définition de l'UNESCO et celle de la Charte des bibliothèques, élaborée en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques en France, l'auteur affirme que «la bibliothèque publique a une triple vocation vis-à-vis de sa collectivité: assurer la transmission de la mémoire strictement locale, [...] ouvrir ses

collections au savoir de l'humanité tout entière, [...] conserver le patrimoine documentaire de la commune».

De même, faudra-t-il s'arrêter au deuxième chapitre que l'auteur intitule «Que recherche un lecteur?» et qui, en fait, constitue, lui aussi, un vibrant plaidoyer en faveur de la lecture. À l'aide, entre autres, de judicieuses citations tirées du magnifique ouvrage de Daniel Pennac, *Comme un roman*, l'auteur insiste — avec raison — sur le «plaisir» de la lecture. Il signale que ce plaisir est créé par des choix: «choix du lecteur face à un ensemble de documents qui lui sont proposés, choix de la bibliothèque qui a opéré un tri dans les livres parus au moment de ses acquisitions, choix de présentation et de mise en valeur des documents acquis».

Les six autres chapitres n'apprendront sans doute que peu de choses nouvelles aux bibliothécaires et aux techniciens de la documentation. L'auteur étudie, dans leur ordre chronologique, les opérations habituelles dans toutes les bibliothèques: le choix des collections, la réception des commandes et le kardexage des périodiques, le traitement documentaire, le traitement matériel des volumes, l'ameublement des bibliothèques, l'animation et les relations de la bibliothèque avec le monde scolaire, la gestion et l'informatisation. Tous ces sujets sont familiers pour tous ceux et toutes celles qui ont côtoyé la bibliothéconomie. Même si toutes ces opérations sont expliquées avec une connotation particulière à la France, il est certain que les principes de base sont partout les mêmes et que leur application peut susciter chez le lecteur nord-américain des idées originales.

Ces chapitres peuvent avoir au moins une double utilité. Pour les artisans de ce type de bibliothèques, ils rappellent des vérités peut-être connues mais toujours pertinentes. Ainsi, pour n'en citer qu'une, l'auteur explique pourquoi et comment faire connaître la bibliothèque, assurer sa présence auprès surtout «des publics potentiels qui ne la fréquentent pas encore», en faisant appel à toutes les techniques de la publicité.

Mais ces pages peuvent aussi servir à l'instruction des décideurs municipaux. Il est bon de les informer des moyens

d'offrir un bon service de bibliothèques aux citoyens. Il faut quelquefois leur expliquer qu'une bibliothèque, même «petite» exige la réalisation d'un certain nombre d'opérations relativement complexes.

Enfin, signalons que l'auteur aurait pu éviter certaines répétitions, et par le fait même, réduire le nombre de pages sans pour autant diminuer l'efficacité ou l'intérêt de l'ouvrage. Ainsi, pour ne retenir qu'un exemple, il parle de «pratiques du prêt» et de l'utilité de la boîte à livres (qui s'appelle «chute à livres» au Québec, signale-t-il à la page 76) et il revient sur le même sujet en affirmant que la bibliothèque est au service du public même quand elle est fermée. Et alors, il propose un plan pour la fameuse «boîte à livres» [page 153]. À moins qu'il veuille souscrire à l'affirmation du poète Horace selon lequel «bis repetita placent» (les choses répétées plaisent).

Voilà donc un ouvrage bien fait, susceptible de rendre de nombreux services, un ouvrage fort bien illustré.

Jean-Rémi Brault
Montréal

GINER, Marcel et al. *Étude sur les besoins des personnes handicapées en matière de services de bibliothèques publiques au Québec*. Montréal, Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées, 1991. 87 p. + annexes.

Cette étude sur les besoins des personnes handicapées en matière de bibliothèque publique, a comme origine, la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques (rapport Sauvageau) de 1987. La dite Commission recommandait la réalisation de sept études. Le ministère des Affaires culturelles (MAC) dans ces *Suites à donner au rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques* (1988) en a retenu quatre, dont celle sur les besoins des personnes handicapées. Compte tenu des aléas de la bureaucratie, ce n'est qu'en 1990-91 que le MAC put financer une telle étude. Elle fut réalisée par une firme privée, INFRAS, sous la direction de la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées (COPHAN).